



RAPPORT FINANCIER TRIMESTRIEL

hfr-tgf

Période terminée le
31 décembre 2024

Table des matières

Rapport de gestion.....	2
Mandat de VIA HFR – VIA TGF Inc.	2
Projet de train à grande fréquence.....	3
Objectifs, activités et résultats attendus pour 2024-2025.....	5
Gestion des risques	7
Analyse des résultats financiers	9
États financiers (non audités)	10
Déclaration de responsabilité de la direction (non auditée)	10
État de la situation financière (non audité).....	11
État des résultats (non audité)	12
État de la variation des actifs financiers nets (non audité)	13
État des flux de trésorerie (non audité).....	14
Notes afférentes aux états financiers (non auditées)	15

Rapport de gestion

Mandat de VIA HFR – VIA TGF Inc.

Le mandat de VIA HFR – VIA TGF Inc. (VIA TGF ou la Société) est de mettre en œuvre le projet de train à grande fréquence, y compris la conception, la construction, le financement, l'exploitation et l'entretien des services ferroviaires passagers en Ontario et au Québec, et ce, en signant un ou plusieurs accords avec le secteur privé, en collaboration avec le ministre des Transports et conformément à l'Énoncé des priorités et des responsabilités du ministre (lettre de mandat) fourni lors de sa constitution en société.

Autorités clés

Constituée en personne morale le 29 novembre 2022 en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, conformément au décret C.P. 2022-0259, et en vertu du décret C.P. 2022-0261, la Société rend compte au Parlement par l'entremise du ministre des Transports. En tant que filiale en propriété exclusive de VIA Rail, mais fonctionnant indépendamment de son actionnaire, la Société agit à titre de société d'État mère en vertu de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP), à quelques exceptions près, conformément au décret C.P. 2022-0260.

Le 20 juin 2024, le projet de loi C-69, *Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 16 avril 2024*, a reçu la sanction royale. Par conséquent, la Société est mandataire de Sa Majesté le Roi du chef du Canada, avec effet rétroactif au 29 novembre 2022, date de sa constitution en société. Une société d'État ayant qualité de mandataire jouit des mêmes immunités, privilèges et prérogatives que l'État en vertu de la Constitution, et peut lier l'État par ses activités.

Vision

La vision de la Société consiste à appuyer un transfert modal et à transformer les services ferroviaires passagers dans le Corridor Toronto-Québec (le Corridor) en offrant aux Canadiens une option de transport plus fréquente, plus fiable, plus rapide et plus écologique.

Mission

Promouvoir, dans l'intérêt de tous les Canadiens, un service ferroviaire passager à grande fréquence entre Québec et Toronto qui soit durable sur les plans social, économique, environnemental et financier, en collaboration avec le secteur privé.

Projet de train à grande fréquence

Initialement proposé par VIA Rail en 2016, le projet initial de train à grande fréquence (TGF) a été mis en avant pour améliorer le service ferroviaire passager dans le Corridor en exploitant les trains de VIA sur des voies pour la plupart réservées afin d'améliorer les performances en termes de ponctualité.

Après une analyse approfondie menée par le gouvernement et, par la suite, par un petit bureau de projet conjoint dédié, le gouvernement a exploré un certain nombre d'approches d'approvisionnement différentes pour le projet de train à grande fréquence (TGF) et a fini par choisir un modèle de partenariat public-privé progressif avec un modèle de prestation intégré. Cette approche devrait entraîner une réduction des coûts pour les contribuables, une meilleure répartition des risques du projet auprès de la meilleure entité capable de gérer les risques et, en fin de compte, de meilleurs résultats pour la population canadienne.

Le projet transformera le service ferroviaire passager au Canada en construisant un réseau ferroviaire passager intervilles d'environ 1 000 km, qui circulera principalement sur des voies électrifiées réservées à des fréquences plus élevées, à des vitesses plus élevées et avec une fiabilité améliorée entre Québec et Toronto, ce qui permettra un transport ferroviaire plus rapide et plus facile pour les gens des régions les plus peuplées du Canada, que ce soit pour le travail ou les loisirs. Les opérations des nouveaux services de TGF et des services locaux seront traitées comme un système de réseau intégré sur l'ensemble du Corridor, les opérations des services locaux devant être maintenues et optimisées pour permettre de meilleures connexions avec le TGF.

Appuyer les priorités plus larges du gouvernement

Le projet de la Société s'harmonise avec les priorités suivantes du gouvernement pour aider à créer un Canada plus connecté, plus durable et plus dynamique sur le plan économique. Cet investissement est conforme à une initiative gouvernementale plus vaste visant à investir dans une infrastructure de transport moderne, efficace et durable partout au pays et appuiera ce qui suit :

- Durabilité environnementale : en favorisant un transfert modal vers une option de transport plus propre et plus écologique, le projet appuiera les objectifs environnementaux du gouvernement visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre;
- Croissance économique et création d'emplois : en stimulant la croissance économique par la création de possibilités d'emploi, directement et indirectement, pendant la phase de construction et, par la suite, par l'exploitation et l'entretien continus; l'amélioration de l'efficacité du transport dans le Corridor améliorera également le mouvement des marchandises et des personnes;
- Connectivité améliorée : en rendant les déplacements intervilles plus accessibles, avec

une meilleure connectivité entre les grands centres urbains dans l'une des régions les plus densément peuplées et les plus actives sur le plan économique au Canada;

- Faire progresser la réconciliation économique avec les peuples autochtones : en établissant des relations efficaces avec les communautés autochtones, en remplissant l'obligation de la Couronne de consulter et en créant des possibilités de développement socioéconomique bénéfiques pour les communautés autochtones, notamment atteindre les objectifs de 5 % en matière d'emploi et d'approvisionnement pour les peuples et les entreprises autochtones.
- Innovation et technologie : en mettant en œuvre un modèle d'approvisionnement progressif et concurrentiel pour encourager la créativité et les concepts de conception novateurs pendant la phase d'approvisionnement;
- Sécurité et accessibilité : en rendant le transport plus sécuritaire et plus accessible dans le Corridor, en incorporant des caractéristiques accessibles qui dépassent les normes minimales de code ou de conception; et en permettant l'utilisation du service par tous, peu importe la façon dont ils peuvent y être amenés.

Avantages pour le public

L'investissement proposé dans le projet est étayé par le potentiel de rendements économiques, environnementaux et sociaux importants, qui s'harmonisent avec les objectifs et les politiques gouvernementales plus vastes visant à créer un avenir plus inclusif, durable et économiquement robuste.

Investir dans des infrastructures comme le projet de TGF démontre l'engagement à long terme du gouvernement à l'égard de la planification et du transport urbains et ruraux durables. Cela présente une vision stratégique pour les besoins de mobilité futurs et le développement urbain/suburbain, en préparation à la croissance de la population et aux progrès technologiques. L'amélioration de la connectivité entre les régions urbaines et rurales clés facilitera l'équilibre des possibilités de développement économique régional et une prospérité économique plus équitable dans toute la région.

L'amélioration des services ferroviaires peut offrir d'importants avantages sociaux et améliorer la qualité de vie en réduisant les temps de déplacement et les coûts pour les navetteurs réguliers. L'offre de services ferroviaires plus rapides, plus fiables et plus fréquents attirera plus de passagers vers le transport ferroviaire, réduira la congestion routière et pourrait diminuer la demande d'autres modes de transport pour les déplacements sur de courtes distances pour affaires ou loisirs. Une option de transport plus attrayante peut également stimuler le tourisme intérieur et international vers les destinations à l'intérieur du Corridor, ce qui soutient davantage les économies locales et favorise les échanges culturels.

Objectifs, activités et résultats attendus pour 2024-2025

Objectif 1 : Mener le développement de la conception d'un service ferroviaire passager dans le Corridor

Activités :

- La Société fera progresser le projet en appuyant la phase d'approvisionnement concurrentielle dirigée par le gouvernement, aidera à négocier ses modalités commerciales et techniques et fera progresser tous les travaux préparatoires qui appuieront et accéléreront la phase de conception du projet.
- En 2024-2025, VIA TGF se concentrera sur la période de transition importante entre la phase d'approvisionnement et la phase de codéveloppement et entrera dans la phase de codéveloppement, sous réserve des décisions du gouvernement et de l'entente de pré-développement conclue entre la Société et le partenaire développeur privé (PDP).

Résultats attendus :

- Achèvement du processus d'approvisionnement
- Sélection d'un partenaire développeur privé
- Sélection d'une solution de projet privilégiée découlant du processus d'approvisionnement
- Préparation de la phase de codéveloppement
- Faire progresser le processus d'évaluation d'impact
- Renforcement de la capacité et élaboration d'une stratégie préliminaire d'acquisition de terrains
- Faire progresser les systèmes ferroviaires et la planification et l'ingénierie de l'infrastructure

Statut :

- Retardé. Le 31 décembre 2024, l'identité du partenaire développeur privé n'avait pas été confirmée par le gouvernement et aucune décision de politique ou de financement n'avait été communiquée à VIA TGF.

Objectif 2 : Favoriser les partenariats avec les Autochtones, et mobiliser les parties prenantes et les autres partenaires efficacement

Activités :

- Continuer de favoriser les partenariats par l'établissement de relations avec les communautés, les entités et les organismes autochtones et de mobiliser efficacement les parties prenantes et d'autres partenaires afin d'assurer, d'améliorer et d'élargir l'appui du public au projet. Le projet doit être connu, requis et souhaité.

Résultats attendus :

- Promouvoir la réconciliation, la participation et la collaboration avec les Autochtones, y compris le respect de l'obligation de consulter

- Soutenir les relations avec le gouvernement du Canada et les partenaires fédéraux
- Travailler avec les provinces, les municipalités et les groupes d'intérêt
- Renforcer la sensibilisation du public au projet

Statut :

- En cours

Objectif 3 : Renforcer la Société

Activités :

- Démontrer la viabilité financière et la responsabilité d'une gestion prudente des ressources tout en remplissant le mandat du gouvernement.

Résultats attendus :

- Continuer de renforcer la gouvernance organisationnelle et une intendance efficace des ressources
- Renforcer les services corporatifs comme les finances, les ressources humaines, la gestion de l'information (GI) et la technologie de l'information (TI), la gestion des installations et l'infrastructure de l'entreprise afin de soutenir le développement de l'organisme afin qu'il puisse faire progresser efficacement le projet de TGF
- Recruter et maintenir en poste des talents et favoriser une culture d'engagement et de collaboration
- Établir un milieu de travail sain et sécuritaire
- Établir et positionner la fonction juridique pour appuyer le processus d'approvisionnement continu et la Société dans l'ensemble de ses activités

Statut :

- En cours

Gestion des risques

La gestion des risques est un processus continu qui identifie et évalue les risques et gère ceux-ci avec des mesures d'atténuation. Afin de cerner et d'évaluer les risques existants et à venir et d'élaborer des mesures d'atténuation appropriées, la Société a élaboré un cadre de gestion des risques de l'entreprise fondée sur une approche à l'échelle de l'entreprise de la gestion des risques qui fait actuellement l'objet d'un examen à mesure que la Société évolue et que son environnement de risque change. Une nouvelle approche de gestion des risques d'entreprise sera établie d'ici 2025-2026 pour appuyer VIA TGF pendant la phase de codéveloppement du projet.

Ce cadre vise à assurer une gestion efficace des risques et à fournir des contrôles qui seront mis en œuvre dans l'ensemble de l'organisation, afin de s'assurer que les risques sont gérés efficacement et conformément aux exigences législatives et de gouvernance. Il permettra d'identifier et de surveiller tous les risques organisationnels et liés au projet, notamment en ce qui concerne les ressources humaines et financières, les calendriers du projet, les processus réglementaires et la réalisation du projet.

L'élaboration liée aux risques a été et continuera d'être un effort de collaboration, dirigé par la Société, avec le gouvernement. Certains des risques du projet seront assumés par le gouvernement, d'autres conjointement par le gouvernement et VIA TGF, d'autres principalement par la Société, et d'autres encore par le partenaire développeur privé. Au cours de la phase d'approvisionnement, les cinq principaux risques pour la Société et le projet comprennent :

Incertitude liée au financement : Si la certitude du financement n'est pas disponible, la capacité de la Société à remplir son mandat et à atteindre ses objectifs stratégiques sera compromise de manière significative. Sans l'apport du financement pour les nouvelles activités de codéveloppement, la capacité de planifier, de mettre en place et de faire progresser le projet sera limitée. La confiance de l'industrie et du secteur privé dans le projet pourrait également être affectée. Le 31 décembre 2024, aucune décision de financement supplémentaire n'avait été communiquée à VIA TGF depuis le budget 2024. La société ne peut pas signer un contrat avec le partenaire développeur privé sans une source de financement supplémentaire confirmée. L'élaboration de la conception d'un service ferroviaire voyageurs dans le Corridor est maintenant retardée d'un quart. Une partie importante des fonds réservés en 2024-2025 qui ont été mis de côté pour couvrir les obligations contractuelles ne sera pas dépensée au cours de l'exercice en cours et pourrait être nécessaire dans les années à venir.

Acceptabilité sociale, perception du public et soutien des parties prenantes : Si la perception et la sensibilisation du public à l'égard des avantages du projet sont faibles ou incompatibles

avec l'objectif réel du projet, le soutien au projet pourrait diminuer. L'appui des parties prenantes municipales et provinciales, y compris les élus, est également essentiel pour obtenir l'acceptabilité sociale nécessaire pour continuer le projet.

Manque de mobilisation et de participation des Autochtones : Si la mobilisation et la participation des Autochtones font défaut, ce sera une occasion manquée d'améliorer le bien-être des peuples autochtones, de créer des avantages socioéconomiques mutuels et de contribuer à la réconciliation, et cela pourrait compromettre les efforts et les consultations avec pour but d'obtenir le consentement préalable, éclairé et donné librement. La Société assurera également la coordination avec d'autres autorités fédérales pour veiller à ce que l'obligation de consultation de la Couronne soit respectée comme il se doit.

Les processus d'approbation législatifs et réglementaires ne sont pas bien conçus, planifiés et exécutés : Si les processus d'approbation législatifs et réglementaires ne sont pas bien conçus, planifiés et exécutés, la viabilité commerciale pourrait être réduite et les échéanciers du projet prolongés.

Mobilisation des soumissionnaires : En cas d'incertitude à l'égard du financement et des approbations, l'intérêt des soumissionnaires pourrait diminuer, et entraîner le retrait de la participation d'un ou de plusieurs soumissionnaires. Une participation réduite serait une perte de tension concurrentielle qui contribue à stimuler la créativité et l'innovation dans la conception du projet. Ce risque a été considérablement réduit lorsque, le 24 juillet 2024, les trois consortiums qualifiés ont présenté une soumission en réponse à la demande de propositions lancée en octobre 2023. Toutefois, en attendant les décisions du gouvernement en matière de politique et de financement, la période de validité des soumissions a été prolongée au moyen d'un avis envoyé aux soumissionnaires en décembre 2024. Les retards dans l'obtention de toutes les autorisations nécessaires peuvent avoir une incidence négative sur l'engagement du soumissionnaire.

Analyse des résultats financiers

Le présent document fournit des renseignements sur le troisième trimestre d'exploitation pour la période du 1^{er} octobre 2024 au 31 décembre 2024. Au cours de la période visée, la Société a continué de faire progresser son mandat en renforçant la Société, en travaillant avec ses partenaires et en appuyant le gouvernement du Canada dans la demande de propositions (DDP) pour le projet de TGF. La DDP a pris fin le 24 juillet 2024. VIA TGF appuie l'évaluation des soumissions présentées en vue de la sélection d'un partenaire développeur privé (PDP). La Société collabore activement avec les représentants du ministère fédéral pour expliquer les avantages du projet et obtenir des décisions en temps opportun en matière de politiques, de financement et d'autorisations afin de se préparer au lancement de l'élaboration conjointe et de le permettre.

Depuis la fin de l'exercice précédent, le 31 mars 2024, la Société a atteint plus de 130 ressources dédiées le 31 décembre 2024. L'augmentation de la capacité interne demeure essentielle pour assurer le succès de la Société en tant qu'autorité du projet dans la phase de codéveloppement et pour être une contrepartie efficace globale au partenaire développeur privé.

La Société continue de bâtir une infrastructure interne pour renforcer les capacités organisationnelles. La DDP pour l'approvisionnement et la mise en œuvre d'un système de planification des ressources de l'entreprise a été conclue et une solution et un intégrateur de système ont été sélectionnés. La mise en œuvre est en cours et devrait être terminée d'ici le printemps 2025.

VIA TGF a enregistré un excédent d'exploitation de 6,4 M\$ pour la période de trois mois terminée le 31 décembre 2024, ainsi que de 6,1 M\$ pour la période de neuf mois terminée à la même date. Cela s'explique par le moment de la réception des transferts gouvernementaux, qui a entraîné un excédent pour les résultats cumulatifs de l'exercice en cours. Selon la comptabilité de caisse, cet excédent est le résultat d'un financement gouvernemental affecté aux dépenses prévues liées au projet.

Au cours de la période visée, les catégories de dépenses d'un trimestre à l'autre sont demeurées stables, avec cependant une exception de l'augmentation de la rémunération et des avantages sociaux, alors que la Société continue de renforcer sa capacité interne.

États financiers (non audités)

Déclaration de responsabilité de la direction (non auditée) Pour la période de neuf mois terminée le 31 décembre 2024

La direction est responsable de préparer et de présenter fidèlement ces états financiers trimestriels conformément à la *Directive sur les normes comptables* du Conseil du Trésor du Canada : *Ligne directrice GC 5200 : Rapport financier trimestriel des sociétés d'État*, ainsi que des contrôles internes qu'elle juge nécessaires à la préparation d'états financiers trimestriels exempts d'anomalies importantes. Il incombe également à la direction de veiller à ce que tous les autres renseignements du présent rapport financier trimestriel concordent, le cas échéant, avec les états financiers trimestriels.

À notre connaissance, les présents états financiers trimestriels non audités donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie de la Société, à la date et pour les périodes visées dans les états financiers trimestriels.

(signé)
Martin Imbleau
Président-directeur général

(signé)
Tom Roberts
Chef de la direction financière et de
la technologie

Montréal, Canada

28 février 2025

VIA HFR – VIA TGF Inc.
État de la situation financière (non audité)
En date du 31 décembre 2024

<i>(En milliers de dollars canadiens)</i>	NOTES	31 DÉCEMBRE 2024	31 MARS 2024
ACTIFS FINANCIERS			
Trésorerie		21 095 \$	3 060 \$
Financement public à recevoir		-	8 396
Investissement	3	18	4 503
Impôts à recouvrer	4	2 579	2 334
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS		23 692	18 293
PASSIF			
Comptes fournisseurs et charges à payer	6	10 875	11 471
TOTAL DU PASSIF		10 875	11 471
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)		12 817	6 822
ACTIFS NON FINANCIERS			
Immobilisations corporelles	5	411	48
Charges payées d'avance		246	565
TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS		657	613
EXCÉDENT ACCUMULÉ		13 474 \$	7 435 \$
L'excédent accumulé comprend:			
Excédent d'exploitation accumulé		13 474	7 435
Engagements	7		

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers.

VIA HFR – VIA TGF Inc.
État des résultats (non audité)
Pour la période de neuf mois terminée le 31 décembre 2024

(En milliers de dollars canadiens)	NOTES	BUDGET ANNUEL	TRIMESTRE CLOS LE 31 DÉCEMBRE,		PÉRIODE DE NEUF MOIS TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE,	
		2024-25	2024	2023	2024	2023
PRODUITS						
Financement public		120 954 \$	25 000 \$	15 187 \$	58 709 \$	27 590 \$
Revenus d'intérêts		-	69	-	283	-
TOTAL DES PRODUITS ET DU FINANCEMENT PUBLIC		120 954	25 069	15 187	58 992	27 590
CHARGES	8	118 021	18 664	15 187	52 953	27 590
TOTAL DES CHARGES		118 021	18 664	15 187	52 953	27 590
EXCÉDENT (DÉFICIT) D'EXPLOITATION		2 933	6 405	-	6 039	-
EXCÉDENT D'EXPLOITATION (DÉFICIT) ACCUMULÉ AU DÉBUT DE LA PÉRIODE		7 435	7 069	-	7 435	-
EXCÉDENT D'EXPLOITATION (DÉFICIT) ACCUMULÉ À LA FIN DE LA PÉRIODE		10 368 \$	13 474 \$	- \$	13 474 \$	- \$

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers.

VIA HFR – VIA TGF Inc.

État de la variation des actifs financiers nets (non audité)

Pour la période de neuf mois terminée le 31 décembre 2024

<i>(En milliers de dollars canadiens)</i>	NOTES	BUDGET ANNUEL		PÉRIODE DE NEUF MOIS TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE,	
		2024-25	2024	2023	
EXCÉDENT (DÉFICIT) D'EXPLOITATION		2 933 \$	6 039 \$	-	\$
Acquisition d'immobilisations corporelles	5	(4 000)	(371)	-	
Amortissement des immobilisations corporelles		1 067	8	-	
		-	5 676	-	
Variation des charges payées d'avance		-	319	-	
VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)		-	5 995	-	
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) AU DÉBUT DE LA PÉRIODE		6 822	6 822	-	
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) À LA FIN DE LA PÉRIODE		6 822 \$	12 817 \$	-	\$

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers.

VIA HFR – VIA TGF Inc.
État des flux de trésorerie (non audité)
Pour la période de neuf mois terminée le 31 décembre 2024

(En milliers de dollars canadiens)	NOTES	PÉRIODE DE NEUF MOIS TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE,	
		2024	2023
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
Excédent d'exploitation (déficit)		6 039 \$	- \$
<u>Variation des éléments hors trésorerie</u>			
Amortissement des immobilisations corporelles	5	8	-
Intérêts courus des placements	3	3	-
<u>Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement</u>			
Variation des comptes créditeurs et charges à payer	6	(596)	8 538
Variation du financement public à recevoir		8 396	(3 641)
Variation des impôts à recouvrer	4	(245)	-
Variation des charges payées d'avance		319	-
TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		13 924	4 897
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS			
Acquisition d'immobilisations corporelles	5	(371)	-
TRÉSORERIE UTILISÉE POUR LES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		(371)	-
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Achat de placements	3	(18)	-
Rachat de placements	3	4 500	-
TRÉSORERIE PROVENANT DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		4 482	-
VARIATION DE LA TRÉSORERIE		18 035	4 897
TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE LA PÉRIODE		3 060	-
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE LA PÉRIODE		21 095 \$	4 897 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers.

Notes afférentes aux états financiers (non auditées)

Pour la période de neuf mois terminée le 31 décembre 2024

(En milliers de dollars canadiens)

1. POUVOIR, MANDAT ET ACTIVITÉS

VIA HFR – VIA TGF inc. (La Société) a été constituée le 29 novembre 2022 aux termes de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. La Société relève directement du Parlement par l'entremise du ministre des Transports. Son mandat consiste à élaborer et à mettre en œuvre le projet de train à grande fréquence avec le secteur privé. Cela comprend la conception, la construction, le financement, l'exploitation et l'entretien des services ferroviaires passager en Ontario et au Québec. Le mandat provient du décret en conseil C.P. 2022-0259 et il ne peut être modifié qu'avec l'approbation du gouverneur en conseil (décret en conseil C.P. 2022-0261).

La Société est une filiale en propriété exclusive de VIA Rail Canada Inc., avec qui elle n'a pas de lien de dépendance. La Société doit se conformer à toutes les dispositions de la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* s'appliquant comme si elle était une société d'État mère, à l'exception des articles 104.1, 105, 106, 107 et 108 conformément au décret en conseil C.P. 2022-0260. La Société reçoit du financement de la part du gouvernement du Canada et est exonérée des impôts canadiens sur le résultat. La Société a reçu l'approbation du Conseil du Trésor du Canada pour son plan d'entreprise pour 2024-2025 à 2028-2029. Le plan d'entreprise est conforme à l'orientation fournie par l'actionnaire ultime de la Société, le gouvernement du Canada, et reflète ses plans et ses priorités à réaliser selon le modèle d'entreprise dont le gouvernement est propriétaire, mais qui est exploitée par un entrepreneur.

Le 20 juin 2024, le projet de loi C-69, *Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 16 avril 2024*, a reçu la sanction royale. Par conséquent, la Société est mandataire de Sa Majesté le Roi du chef du Canada, avec effet rétroactif au 29 novembre 2022, date de sa constitution en société. Une société d'État ayant qualité de mandataire jouit des mêmes immunités, privilèges et prérogatives que l'État en vertu de la Constitution, et peut lier l'État par ses activités.

Les états financiers ont été approuvés et autorisés pour publication par le conseil d'administration le 27 février 2025.

2. BASE DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Ces états financiers trimestriels non vérifiés ont été préparés par la direction de la Société conformément à la *Directive sur les normes comptables : GC 5200 Rapports financiers trimestriels des sociétés d'État* établie par le Secrétariat du Conseil du Trésor et dans le respect des Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP). Ils doivent être lus conjointement avec les plus récents états financiers annuels vérifiés au 31 mars 2024. Les principales conventions comptables utilisées dans ces états financiers sont semblables à celles utilisées dans les états financiers annuels au 31 mars 2024.

3. INVESTISSEMENT

Le placement se compose d'un certificat de placement garanti et de fonds communs de placement.

Le certificat de placement garanti a été utilisé pour garantir une lettre de crédit pour une convention de bail au cours de l'exercice qui se terminera le 31 mars 2025. L'investissement a été racheté le 23 août 2024. La trésorerie a été utilisée pour les opérations de la Société.

Les fonds communs de placement sont utilisés pour faire le suivi des engagements du régime d'épargne non enregistré de la Société.

4. IMPÔTS

Les remboursements d'impôts à recevoir les moins élevés possibles (50 % des taxes sur les ventes et sur les services payées) sont présentés pour la période de neuf mois terminée le 31 décembre 2024 et seront examinés lorsque la Société aura reçu une décision des autorités compétentes.

La Société est exonérée des impôts provinciaux et fédéral sur le revenu.

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(En milliers de dollars canadiens)	31 DÉCEMBRE 2024	31 MARS 2024
COÛTS		
1er avril	52 \$	- \$
Ajouts	371	52
COÛT TOTAL	423	52
AMORTISSEMENT CUMULÉ		
1er avril	(4)	-
Amortissement	(8)	(4)
AMORTISSEMENT CUMULÉ TOTAL	(12)	(4)
VALEUR COMPTABLE NETTE	411 \$	48 \$

6. COMPTES FOURNISSEURS ET CHARGES À PAYER

Les charges à payer sont établies à la fin de la période pour présenter les charges et les passifs de la période.

Les comptes créditeurs et les charges à payer comprennent ce qui suit :

(En milliers de dollars canadiens)	31 DÉCEMBRE 2024	31 MARS 2024
Salaires et avantages à payer et courus	4 965 \$	984 \$
Comptes créditeurs et charges à payer – Autres	5 910	10 487
COMPTES CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER TOTAUX	10 875 \$	11 471 \$

7. ENGAGEMENTS

La Société a des engagements dont elle doit s'acquitter au cours des exercices à venir dans les catégories des services professionnels et des contrats de location pour des montants totalisant 15 504 \$. Voici les paiements minimaux :

(En milliers de dollars canadiens)	HONORAIRES PROFESSIONNELS	LOYER	TOTAL
2025	463 \$	314 \$	777 \$
2026 et ultérieurement	-	14 727	14 727
TOTAL DES ENGAGEMENTS	463 \$	15 041 \$	15 504 \$

8. CHARGES D'EXPLOITATION/RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES PAR TYPE DE DÉPENSE

Catégories de dépenses

(En milliers de dollars canadiens)	TRIMESTRE CLOS LE 31 DÉCEMBRE,		PÉRIODE DE NEUF MOIS TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE,	
	2024	2023	2024	2023
Voyages d'affaires	236 \$	59 \$	418 \$	151 \$
Rémunération et avantages sociaux	6 353	3 041	14 477	4 124
Location de locaux	307	266	875	598
Honoraires professionnels	10 037	11 505	34 261	22 313
Télécommunications	1 162	116	1 769	135
Autres	569	201	1 153	269
CHARGES D'EXPLOITATION TOTALES	18 664 \$	15 188 \$	52 953 \$	27 590 \$

9. ÉVÉNEMENT SUBSÉQUENT

Le 19 février 2025, le gouvernement du Canada a annoncé qu'il développera un service de train à grande vitesse appelé Alto.

Cette annonce comprenait le choix de Cadence pour la conception, la construction, le financement, l'exploitation et l'entretien du projet. Cadence et VIA HFR - VIA TGF (qui fonctionnera sous le nom de projet Alto) finaliseront un contrat établissant les modalités de la phase de codéveloppement du projet.

L'investissement du gouvernement du Canada dans la phase de codéveloppement du projet représente 3,9 milliards de dollars sur six ans, à compter de 2024-2025. Cela s'ajoute au financement prévu dans le budget de 2024.